

Image not found or type unknown



Refus de nationalité française

Par **Lipassa**, le **29/07/2010** à **09:33**

Bonjour,rnrnLorsque j'ai fais ma demande de nationalité il y a 18 mois j'ai mis mon fils qui se trouve à l'étranger sur ma demande, celle ci à été refusée car mon fils n'est pas sur le territoire français. Il s'avère que maintenant son père qui a l'étranger veut s'en occuper et mon fils de 14 ans veut rester vivre avec son père. en ce qui me concerne j'ai refais ma vie et j'ai une petite fille de 2 ans. que dois je faire du point de vue administratif? dois je écrire à la préfecture en reformulant une autre de nationalité en indiquant qu'il ne pourra pas venir car son père s'en occupe et que je ne peut pas le faire venir contre son gré. je vous en prie aidez moi, j'ai fait toutes mes études ici et en sitaution professionnelle stable et ma vie est ici pas ailleurs, que dois je faire. rnAidez moi je vous en prie.rnMerci beaucoup

Par **chris_ldv**, le **29/07/2010** à **11:48**

Bonjour,rnrnLa situation que vous décrivez me semble simple: votre demande (pour vous même) d'acquérir la nationalité française sera examinée par l'administration française indépendemment de celle de votre fils qui lui ne pourra pas acquérir la nationalité française.rnrnCordialement,

Par **Lipassa**, le **30/07/2010** à **10:15**

Bonjour et Merci chris_ldv pour votre réponse, rnmais ce qui m'inquiète c'est que l'une des conditions à remplir pour prétendre à la nationalité est d'avoir toutes ses attaches sur le territoire français lors de la demande!!!!!!rnDonc j'espère qu'en envoyant un courrier pour

expliquer cette situation, je me ferais comprendre.rnrnMerci